

COMMUNE

DE

VOLMERANGE-LES-MINES

57330



COMMUNE DE VOLMERANGE LES MINES

**MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération en date du 22 juin 2021, le Conseil Municipal de Volmerange-Les-Mines a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, engagée par arrêté municipal n°2021-43.

Cette modification a pour objet :

- Rue Jean-Pelt, problème d'implantation par rapport à la voirie : changement de zone 1AUa en UB pour une parcelle.
- Rue de Molvange : suppression d'un emplacement réservé situé à hauteur du n°18.
Zone UA, problème d'interprétation de l'article UA 11.1 : changer l'article en « le faitage doit être sensiblement parallèle à la rue ».
- Rue de Dudelange : suppression de l'emplacement réservé situé section 4 n°27,
- Prise en compte du porter à connaissance des services de l'État caractérisant « l'aléa effondrement ».
- Mise à jour de la liste et du plan des servitudes
- Correction d'erreurs matérielles issues de la modification n°3

Le dossier de présentation est mis à la disposition du public en mairie de Volmerange Les Mines du 16 août au 17 septembre 2021, aux heures habituelles d'ouverture au public :

- lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 15h à 17h.
- mardi de 8h à 12h.
- mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Le public pourra consigner ses observations dans un registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur Le Maire à l'adresse suivante : Mairie place Raymond Locatelli 57330 Volmerange Les Mines.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune www.volmerangelesmines.com.

Le Maire

Maurice LORENTZ